



*Direction régionale
de l'Équipement de Franche-Comté*

*Direction régionale
de l'Équipement de Champagne-Ardenne*

Projet d'aménagement de la RN19 entre Langres (A31) et Vesoul Est

Bilan de la concertation recommandée par la Commission nationale du débat public

COMPTE-RENDU DU MAÎTRE D'OUVRAGE

1. PRESENTATION GENERALE

01 avril 2008

1. L'objet de la concertation – les modalités

En réponse à la recommandation de la Commission nationale du débat public (CNDP) du 06 décembre 2006, l'Etat, en sa qualité de maître d'ouvrage, a organisé et conduit, au cours de l'année 2007, une concertation sur le projet d'aménagement de la RN 19 entre Langres (A31) et Vesoul Est, sous l'égide d'une personnalité indépendante, Monsieur José Thomas, président honoraire de tribunal administratif.

Cette concertation devait avoir pour objet « d'assurer l'information du public et de permettre à chacun de s'exprimer sur le projet notamment à l'occasion de réunions publiques ».

Ce projet constitue la partie ouest, d'une longueur d'environ 82 km, du programme d'aménagement de la liaison Langres (A31) – Delle (frontière suisse) par la RN 19 (environ 170 km) en itinéraire à haut niveau de service (2x2 voies). La partie Est de ce programme a été déclarée d'utilité publique en 2003 pour la section Lure Ouest – Delle et en 2005 pour la section Vesoul Est – Lure Ouest.

Le ministre a décidé de mettre en oeuvre un processus de concertation en deux temps conformément à la recommandation de la CNDP, d'abord une concertation sur la section entre l'A31 et l'Ouest de Vesoul (Pusey-Charmoille), ensuite une concertation concernant le franchissement de l'agglomération de Vesoul. Par lettre du ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer du 10 janvier 2007, le pilotage a été confié au Préfet de Région Franche Comté coordonnateur, en liaison avec le Préfet de Région Champagne Ardenne .

Les deux temps de cette concertation prennent en compte le degré de définition différent du projet sur ces deux sections, ainsi que les enjeux économiques, environnementaux et d'aménagement des territoires concernés spécifiques à chacune d'elles.

Le présent dossier dresse le compte rendu de cette concertation.

Cette concertation s'est déroulée selon les modalités suivantes:

- du 26 juin au 03 octobre 2007, elle a porté sur le projet d'autoroute concédée à péage entre Langres (A31) et Vesoul Ouest ; cette option privilégiée par l'Etat et les collectivités a fait l'objet d'un protocole d'accord financier signé le 3 juillet 2006;
- du 12 octobre au 31 décembre 2007, elle a porté sur le franchissement de l'agglomération de Vesoul ; 3 scénarii ont été présentés par le maître d'ouvrage, accompagnés des aménagements urbains qui pourraient y être associés; conformément à la recommandation de la CNDP, les principes de ces aménagements avaient au préalable été définis en concertation avec les collectivités locales compétentes, la communauté de communes de l'agglomération de Vesoul (CCAV), la ville de Vesoul et le Conseil général de la Haute-Saône.

La concertation a permis aux acteurs socio-économiques, aux collectivités, aux associations, aux particuliers, de s'informer, d'exprimer leurs attentes, leurs savoirs, leurs observations et d'apporter leurs contributions sur le principe du projet et sur les modalités de sa réalisation.

L'information du public s'est appuyée sur un dossier support élaboré pour chacun des deux temps de la concertation. Le dossier relatif au franchissement de l'agglomération de Vesoul comportait les contributions de la CCAV de la ville de Vesoul, et du Conseil général de Haute-Saône. Une information complémentaire (rapports d'études préliminaires) était disponible sur le site Internet du projet ou dans les services régionaux de l'équipement .

Ces informations ont été présentées lors des réunions d'ouverture de chacun des deux temps de concertation. Les avis, contributions ou questions du public ont été recueillies lors de ces réunions puis par courrier ou courriel adressé au maître d'ouvrage ou au garant. Le maître d'ouvrage et/ou le garant ont apporté une réponse pour éclairer les avis ou les positions prises, ou répondre aux questions posées. Ces contributions, questions et leurs réponses ont été, sous réserve de l'accord de l'intéressé, publiées sur le site Internet.

Une réunion de synthèse a permis de dresser un bilan provisoire de chacune des deux parties de la concertation, de compléter l'information du public, et de poursuivre avec lui le dialogue. Des tables rondes ont été organisées sur les thèmes ayant majoritairement retenu l'attention du public perçus au travers de ses questions et de ces avis.

La concertation a été close le 31 décembre 2007.

2. L'objet et le contenu du dossier

Le présent dossier comprend, après cette présentation générale :

- une partie 2 , intitulée « La vie de la concertation », qui relate le déroulement de cette concertation, les contributions et les échanges avec le public, et enfin l'écho de la concertation dans les médias. Cette partie a été validée et complétée par le garant.
- une partie 3, intitulée « La synthèse des enseignements », dans laquelle le maître d'ouvrage expose les principaux apports et enseignements qu'il retire de cette concertation.

Les parties 2 et 3 sont elles-mêmes chacune scindées en deux sous-parties bien distinctes :

- les éléments relatifs à la section Langres-Vesoul,
- et ceux relatifs au franchissement de Vesoul.

Dans la partie 2 qui relate la vie de la concertation, chaque sous-partie relative à l'une des sections, Langres-Vesoul ou le franchissement de Vesoul, est distribuée en 4 volets :

- un premier volet intitulé « La relation des événements » : il répertorie les outils et actions mis en oeuvre pour les besoins de la concertation (dossier support, exposition, réunions de pré-information, réunions publiques, atelier thématique, site internet) ; il expose également les actions de médiatisation réalisées pour informer le public sur la tenue de cette concertation (tracts, affiches, relations presse, achat d'espaces publicitaires) ;
- un second volet intitulé « La synthèse des opinions et des contributions du public » : il synthétise les expressions émises par le public sous forme d'avis, de questions, et de contributions, à travers les différents canaux mis à sa disposition (réunions publiques, courriers, courriels) ;
- un troisième volet intitulé « La synthèse des réponses du maître d'ouvrage et du garant de la concertation » : il synthétise les réponses apportées par le garant et par le maître d'ouvrage aux courriers, aux courriels, et aux questions posées par la population lors des réunions publiques ;
- un quatrième volet intitulé « L'analyse synthétique de la presse et des médias » : il analyse les retombées médiatiques de la concertation à travers les articles parus dans la presse régionale, à propos notamment de la tenue de la concertation, de son déroulement, des réunions publiques, et de l'affichage de certains acteurs.

Dans la partie 3, le maître d'ouvrage rappelle en quelques chiffres les niveaux de mobilisation des acteurs locaux et de participation du public à la concertation. Il détaille les principaux enseignements qu'il retire de cette période d'échange privilégiée avec les citoyens, en ce qui concerne en particulier l'opportunité du projet, le parti d'aménagement de l'infrastructure, la desserte des territoires, les enjeux environnementaux et humains.

Les dossiers support de la concertation sont inclus en annexe.

De son côté, la personnalité indépendante garante de la qualité de cette concertation a dressé son propre compte-rendu sur cette concertation. Elle adressera celui-ci au maître d'ouvrage pour apporter un éclairage complémentaire sur la qualité de la concertation.